

PROCÈS-VERBAL DU 25 AOÛT 2020

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue le 25 août 2020 à 19 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Gilles Beaulieu, André Caron, Valérie Bourgoïn, Julie Nadeau et Michel Ferland, sous la présidence de Monsieur Richard Caron, maire formant quorum.

Est absent : M. Philippe Morneau-Hardy

Est aussi présente M^{me} Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

La majorité des membres du conseil municipal, M^{mes} Valérie Bourgoïn, Julie Nadeau et MM Richard Caron, Gilles Beaulieu, André Caron et Michel Ferland ont reçu un avis de convocation le 21 août 2020 et ont signé l'accusé de réception demandé. M. Philippe Morneau-Hardy était absent.

2020-08-141

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit ouverte à 19 h 00 et que l'ordre du jour tel que lu soit accepté.

2020-08-142

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 222-2020 POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE D'UNE SECTION DE LA ROUTE CENTRALE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA DANS LE CADRE DU PROGRAMME RIRL – 2020-999

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 20 août 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Règlement d'emprunt numéro 222-2020 pour les travaux de pavage d'une section de la route Centrale de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska dans le cadre du programme RIRL – 2020-999 soit adopté et qu'il ordonne et statue comme suit : (**voir le livre des règlements**).

2020-08-143

APPROPRIATION AU FONDS CARRIÈRE ET SABLIÈRE CONCERNANT LES TRAVAUX D'UNE SECTION DE LA ROUTE CENTRALE EXÉCUTÉS EN 2020

ATTENDU QUE des redevances sont exigées aux propriétaires de carrières et/ou sablières sur le matériel sortant des sites d'exploitation;

ATTENDU QUE la circulation de camions lourds endommage les routes et ces redevances permettent de les entretenir;

ATTENDU QUE des travaux d'asphaltage d'une section de la route Centrale seront effectués et des liquidités disponibles au fonds seront prises pour en payer une partie;

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise l'appropriation du fonds carrière et sablière pour un montant de 130 000,00 \$ pour le pavage d'une section de la route Centrale de la Municipalité de Saint-

Bruno-de-Kamouraska.

2020-08-144

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM À SIGNER TOUT DOCUMENT RELATIF À L'OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE EN REGARD DES TRAVAUX DE PAVAGE DE LA ROUTE DU PETIT-MOULIN ET DE LA RUE DE L'ÉGLISE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska est en attente de l'aide financière dans le cadre du transfert aux municipalités d'une partie des revenus de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ);

ATTENDU QUE des travaux de pavage seront effectués sur une section de la route du Petit-Moulin et de la rue de l'Église pour un montant de +/- 125 169,00 \$ et que la municipalité désire financer le coût de ces travaux à même le retour de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ);

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal autorise une marge de crédit temporaire d'un montant de 140 000,00 \$ pour le financement des travaux dans l'attente de l'encaissement de la subvention TECQ qui devrait arriver d'ici le mois de mars 2021;

QUE le conseil autorise le maire, M. Richard Caron et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim M^{me} Maryse Ouellet à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, les documents relatifs à la marge de crédit temporaire avec la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska.

2020-08-145

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM À SIGNER TOUT DOCUMENT RELATIF À L'OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE EN REGARD DES TRAVAUX D'UNE SECTION DE LA ROUTE CENTRALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RIRL – 2020-999

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt 222-2020, décrétant un emprunt de 520 294,00 \$ pour l'exécution des travaux de pavage d'une partie de la route Centrale est en attente de l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU QUE l'aide financière du Ministère des Transports (MTQ) a été confirmée et que les travaux débiteront dans la semaine du 7 septembre 2020;

ATTENDU QUE le montant de la contribution financière maximale du RIRL est de 462 180,00 \$ et que la contribution financière accordée sera versée en service de dette sur une période de 10 ans;

ATTENDU QUE les travaux de la section de la route Centrale seront en

chantier et que des déboursés devront avoir lieu à la fin desdits travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska doit pourvoir au financement temporaire de ces dépenses, en attente du financement permanent qui est prévu lorsque l'ensemble des dépenses auront été complétés;

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoïn

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise M. Richard Caron, maire et M^{me} Maryse Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, à signer les documents nécessaires auprès de la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska, afin d'obtenir un emprunt temporaire de 520 294,00 \$ visant à paver une section de la route Centrale, en attente de l'approbation du financement permanent du règlement d'emprunt et de la contribution financière du Ministère des Transports.

2020-08-146

OCTROI DU CONTRAT POUR LA VIDANGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR UNE PÉRIODE DE DEUX ANS, SOIT POUR 2020 ET 2021

ATTENDU QU' un appel d'offres numéro 2020-001 a été déposé sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) pour la vidange ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 août 2020 à 11 heures et 5 minutes;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est 9157-0044 QUÉBEC INC. (Camionnage Alain Benoît) au montant de 30 642,50 \$ excluant les taxes;

ATTENDU QUE la vidange des boues de fosses septiques pour les résidences saisonnières aura lieu en 2020, au prix unitaire de 158,52 \$ taxes en sus;

ATTENDU QUE la vidange des boues de fosses septiques pour les résidences permanentes aura lieu en 2021, au prix unitaire de 166,45 \$, taxes en sus;

Il est proposé par M^{me} Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte la plus basse soumission conforme soit celle de la compagnie 9157-0044 QUÉBEC INC. (Camionnage Alain Benoît) au montant de 30 642,50 \$ excluant les taxes pour la vidange, transport et disposition des boues de fosses septiques pour une période de deux ans, soit pour 2020 et 2021.

QUE le maire, M. Richard Caron et la directrice générale par intérim, M^{me} Maryse Ouellet soient autorisés à signer le contrat nécessaire.

2020-08-147

EMBAUCHE DE M. JEAN-CLAUDE LÉVESQUE AU POSTE DE JOURNALIER POUR UNE PÉRIODE TEMPORAIRE

ATTENDU QUE des travaux majeurs en voirie seront effectués dans les semaines à venir et que le responsable des travaux publics aura un horaire chargé durant cette période;

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à l'embauche d'un employé supplémentaire pour accomplir les tâches demandées au niveau des travaux publics pour une période temporaire;

ATTENDU QUE M. Jean-Claude Lévesque connaît les tâches à compléter et est autonome dû à son contrat de remplacement l'an dernier;

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE M. Jean-Claude Lévesque soit embauché au poste de journalier pour une période temporaire, soit du 8 septembre au 30 octobre 2020.

2020-08-148

FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu la levée de l'assemblée à 19 h 20.

Richard Caron, maire

Maryse Ouellet, directrice générale adj.
& secrétaire-trésorière adj.

« Je, Richard Caron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Richard Caron, maire